

MODULE 4 LE MARCHE DE CHANGES (3 jours)

OBJECTIFS

Appréhender le dispositif juridique et les techniques et procédures du marché des changes.

PROGRAMME

1. Définition du marché des changes,
2. L'organisation du marché des changes,
3. Le fonctionnement du marché des changes,
4. Les systèmes de cotation,
5. Le marché des changes au comptant,
6. Le marché des changes à terme,
7. Le marché interbancaire algérien des changes (règlement n° 95-08 du 23 décembre 1995 de la banque d'Algérie),
8. L'ouverture et la gestion des comptes devise.

6. PROCEDURES D'INSCRIPTION

Un bordereau d'inscription (modèle ci-joint) doit être établi pour chacun des collaborateurs et retourné à l'IFB, une fois validé par l'autorité habilitée de la banque.

Les bordereaux doivent être complétés avec soin. Toutes les rubriques devront être renseignées. Les informations doivent être lisibles.

Période d'inscription	Octobre au 15 novembre 2017
Période de formation	Fin novembre 2017 à fin avril 2018
Date des examens	Juin 2018

7. DROITS D'INSCRIPTION

Le montant des droits d'inscription pour le cycle complet est de 77 000 DA en hors taxes / personne.

8. LE DEROULEMENT DU PROGRAMME

Six (06) regroupements de deux (02) à quatre (04) jours sont nécessaires pour dérouler les vingt-cinq (22) jours de formation, à raison d'un regroupement chaque mois.

Les regroupements sont étalés sur une période de six(06) mois.

Chaque journée se déroule selon les horaires suivants : 09h-12h / 13h-16h.

Les groupes sont constitués de 20 apprenants au maximum, pour favoriser l'utilisation des méthodes actives d'animation et faciliter la participation de l'ensemble des apprenants.

L'équipe pédagogique est constituée de formateurs ayant une longue pratique dans le compartiment de l'international et une expérience éprouvée dans l'animation et la formation bancaire.

9. EVALUATION

Un contrôle continu est prévu **à la fin de chaque module** sur une durée de trente minutes. L'épreuve est composée de questions de cours nécessitant une réponse courte ou des questions à réponses alternatives ou à choix multiples. Cette épreuve est notée. L'objectif de cette épreuve est de vérifier le niveau de progression des apprenants

A la fin de la formation, un examen validera les connaissances des apprenants. L'objectif de l'examen est de vérifier la mise en œuvre pertinente des enseignements suivis durant le cursus, à l'aide d'une épreuve synthétique (étude de cas) et des épreuves thématiques se rapportant aux modules.

La date du déroulement de l'examen final sera communiquée à la fin du programme.

Le **Certificat Professionnel Spécialisé en Financement du Commerce International** sera délivré à tout apprenant ayant satisfait aux épreuves d'examen. Est déclaré lauréat tout candidat ayant obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10 / 20.



معهد التكوين المصرفي

INSTITUT DE LA FORMATION BANCAIRE

Catalogue Formations Certifiantes

Certificat Professionnel Spécialisé en Financement du Commerce International



www.ifb.dz

1. LE CPS à l'international POURQUOI ?

La mondialisation économique avec le développement des moyens de communication et de transport ainsi que l'émergence sur le marché international de certains pays du sud (la Chine, le Brésil, l'Inde, la Corée du Sud, l'Afrique du Sud...) ont intensifié les échanges internationaux.

De ce fait les échanges internationaux sont devenus plus complexes et plus risqués en raison de l'éloignement géographique, de la diversité des lois et règlements, des langues, des cultures et des monnaies.

Pour limiter les problèmes d'incompréhension des règles commerciales et financières et afin de favoriser les échanges entre les nations; les organismes internationaux tels que l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et la Chambre de Commerce internationale (CCI) tentent de mettre en place des cadres et des procédures devant normaliser les règles et les instruments d'échange, et les rendre ainsi plus accessibles aux opérateurs économiques internationaux.

Dans ce contexte, les banques ont également un rôle important à jouer dans le dénouement des transactions commerciales internationales, en mettant en place les techniques et les procédures de paiement et de financement des importations et des exportations ainsi que les garanties nécessaires pour sécuriser les importateurs et les exportateurs.

Les collaborateurs en charge des opérations à l'international ont besoin de connaître et de maîtriser le contexte juridique et réglementaire national et international ainsi que les techniques et procédures de financement et de garantie des transactions commerciales internationales.

Pour répondre à ce besoin, l'IFB a construit un programme de formation « métier » sanctionné à l'issue du cursus pédagogique par un certificat : **le Certificat Professionnel Spécialisé en Financement du Commerce International**. Construit autour de quatre (04) modules reprenant l'essentiel des matières et des disciplines techniques, juridiques et réglementaires, nécessaires à l'activité bancaire à l'international, le cursus pédagogique permettra aux collaborateurs de s'approprier les connaissances et les qualifications professionnelles adaptées aux exigences de leur mission au sein de leurs banques.

Le déroulement des modules s'appuiera en grande partie sur des parcours pédagogiques qui rapprocheraient les apprenants de leurs activités professionnelles. Ainsi seront développés des exercices d'application, des études de cas, des simulations qui seront traitées individuellement ou en groupe, pour en tirer la substance technique ou méthodologique nécessaire à l'exercice du métier.

A l'issue de leur formation sanctionnée, après examen, par le Certificat Professionnel Spécialisé en Financement du Commerce International, les lauréats disposeront de compétences qui leur permettront de s'intégrer et d'évoluer sans difficultés au niveau des structures chargées des opérations à l'international.

2. POINTS FORTS DE CE PROGRAMME

- La pédagogie impliquant l'apprenant dans le processus d'apprentissage.
- Le contenu des supports tenant compte des derniers textes réglementaires et des données techniques dans le domaine,
- Son ouverture sur la banque universelle.

3. PROFIL DES PARTICIPANTS

Collaborateurs activant ou appelés à être affectés dans le compartiment chargé des opérations à l'international.

4. ORGANISATION ET METHODE PEDAGOGIQUE

Le programme de formation préparant au CERTIFICAT PROFESSIONNEL SPECIALISE EN FINANCEMENT DU COMMERCE INTERNATIONAL a pour objectifs de doter le collaborateur activant dans le compartiment chargé des opérations à l'international au niveau central et réseau d'exploitation:

- De compétences d'analyse et de traitement de dossiers à l'import et à l'export,
- De connaissances sur les règlements et procédures locales et internationales en vue de s'assurer de la conformité des transactions envisagées,
- De compétences sur les procédures et techniques de paiement, de financement et de garantie des transactions commerciales internationales.

La pédagogie de ce programme se distingue:

- par l'implication des participants dans des travaux de préparation des cours, avant leur déroulement en salle,
- Par la mise en œuvre de méthodes pédagogiques favorisant la participation, à travers des exercices et simulations proches des situations professionnelles réelles.

5. LE CONTENU DU PROGRAMME

MODULE 1 LES ECHANGES TRANSFRONTALIERS (4 jours)

OBJECTIFS : *Situer l'environnement légal, réglementaire et économique des échanges transfrontaliers*

PROGRAMME

I. LE CONTEXTE INTERNATIONAL.

1. La nécessité des échanges,
2. L'évolution, les problèmes et les risques des échanges transfrontaliers,
3. La normalisation et la réglementation du commerce international,
 - L'Organisation Mondiale du Commerce (du GATT à l'OMC),
 - La Chambre de Commerce International.

II. LE CONTEXTE NATIONAL.

1. L'économie algérienne et son évolution,
2. Le rôle de la Banque d'Algérie et des banques commerciales dans le contrôle et le financement du commerce extérieur,
3. Le contrôle des changes en Algérie:
 - Du monopole de l'Etat à la libéralisation du commerce extérieur.
 - Le règlement Banque d'Algérie N°07-01 du 03 février 2007 (transactions avec l'étranger et commerce extérieur).
 -
 - La domiciliation et l'apurement des dossiers import-export

MODULE 2 LES TECHNIQUES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT DES ECHANGES TRANSFRONTALIERS (12 jours)

OBJECTIFS

- *Comprendre et mettre en œuvre les opérations documentaires,*
- *Choisir les techniques de financement adaptées aux diverses situations*

PROGRAMME

I. LES OPERATIONS DOCUMENTAIRES (8 jours).

1. Introduction,
2. Les documents du commerce extérieur: présentation des documents usités dans le commerce extérieur,
3. Les incoterms 2010: présentation et étude,
4. L'encaissement documentaire,
5. Le crédit documentaire,
6. Les transferts par virement,

II. LE FINANCEMENT DES EXPORTATIONS (4 jours).

1. Le crédit de prospection,
2. Les crédits de préfinancement à l'exportation,
3. Les autres types de crédit,
4. La garantie des exportations en Algérie (la Compagnie Algérienne d'Assurances et de Garantie des Exportations CAGEX)

MODULE 3 LES GARANTIES BANCAIRES INTERNATIONALES (3 jours)

OBJECTIFS

Comprendre et mettre en œuvre les procédures et mesures de garanties, en adéquation avec la nature des transactions.

PROGRAMME

1. Définition des garanties à première demande,
2. La mise en place des garanties :
 - Les intervenants,
 - Les modalités d'émission,
 - Les textes de garanties et de contre-garanties.
3. Les différents types de garanties,
4. La gestion des garanties,
5. La réglementation de la Banque d'Algérie,
6. Les règles et usances uniformes 2010 de la Chambre de Commerce International.